

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

**OBJET / GAIA : Biltzar des communes : adhésion de la commune et désignation de représentants.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 28 mars 2024**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 25  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Étaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Vincent Goytino, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

Procuration : M. Vincent Goytino à M. Jean-Jacques Lassus ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Peio Etxeleku à Mme Amaia Beyrie ; M. Jean-François Lacosta à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire informe le Conseil municipal que le Biltzar des Communes du Pays Basque a renouvelé son bureau pour assurer la continuité du Biltzar.

Aussi, il est demandé à chaque commune de désigner un titulaire et un suppléant parmi le Conseil municipal et régler la cotisation d'adhésion annuelle qui s'élève à 0,05 € / habitant.

M. le Maire propose de désigner M. Jean-Paul Eyherachar, titulaire et Mme Corinne Othatceguy, suppléante.

Oùï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** l'adhésion de la commune au Biltzar des communes du Pays Basque,

**MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS**  
**KANBOKO HERRIKO ETXEA**

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

**20240410-002**

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 064-216401604-20240410-20240410\_002-DE



**AUTORISE**

M. le Maire régler la cotisation annuelle qui s'élève à 0,05 € / habitant soit 334,45 € pour l'année 2024.

**DESIGNE**

Membre titulaire : M. Jean-Paul Eyherachar,  
Membre suppléant : Mme Corinne Othatcegy.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

**Jean-Paul EYHERACHAR**  
Saiko idazkaria



**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza